



Document à caractère promotionnel - Juin 2017

# BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES PME

## L'INFO PLUS !

BNP Paribas Smallcap Euroland fait partie de la gamme des fonds récompensés par les Corbeilles 2016 du magazine Mieux Vivre votre Argent !



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

**ÉLIGIBLE ASSURANCE VIE, PLAN D'ÉPARGNE EN ACTION (PEA) ET COMPTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS (CIF)**

## POURQUOI INVESTIR SUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE LA ZONE EURO ?

Les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent présenter un potentiel de performance attractif :

- ▶ elles offrent généralement, de par leur positionnement dans leur marché ou encore leur propension à investir, des perspectives de croissance de leurs bénéfices structurellement supérieures à celles des grandes sociétés ;
- ▶ elles présentent souvent une plus grande capacité d'adaptation en raison de circuits de décisions plus courts et de modèles économiques plus simples ;
- ▶ elles sont parfois l'objet de rachats par de plus grandes entreprises (OPA), notamment lors des phases de concentration dans certains secteurs économiques. Ces rachats s'accompagnent de plus-values conséquentes par rapport aux cours cotés, ce qui génère un surcroît de performance pour les investisseurs ;
- ▶ elles couvrent une très large diversité de secteurs économiques ce qui permet une meilleure diversification du portefeuille du fonds.

## POURQUOI BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND ?

BNP Paribas Smallcap Euroland investit dans des actions de petites et moyennes entreprises de la zone euro.

Au sein d'un univers de près de 700 titres, le gérant sélectionne des sociétés au bilan solide, génératrices de liquidités et à même de se développer quel que soit l'environnement économique. Le processus de sélection cherche ainsi à éviter les sociétés qui souhaitent croître trop rapidement ou de façon trop dispersée en sacrifiant toute discipline financière.

Le gérant sélectionne des valeurs indépendamment de leur secteur d'activité ou de leur pays d'origine, mais s'assure toujours de privilégier des titres aussi liquides que possible, avec des bilans solides et un profil de croissance attractif par rapport à leur niveau de valorisation.

Pour en savoir plus et retrouver les performances de BNP Paribas Smallcap Euroland, rendez-vous sur [www.mabanque.bnpparibas](http://www.mabanque.bnpparibas).



# BNP PARIBAS

La banque  
d'un monde  
qui change

## QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET INVESTISSEMENT ?

Investir dans **BNP Paribas Smallcap Euroland** permet de :

- **Diversifier un portefeuille actions** et de bénéficier du potentiel de croissance des petites et moyennes entreprises de la zone euro.
- **Accéder à des entreprises européennes**, parfois leaders mondiaux dans des marchés de niche.
- **Bénéficier de l'expertise reconnue de l'équipe de gestion** en matière de sélection de titres et de construction de portefeuille.

## QUELS SONT LES RISQUES ?

**Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription), n'intégrant aucune garantie, peut ne pas lui être totalement restitué.

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est celui des marchés « **actions** ». De façon mécanique, la variation à la baisse du cours des actions en portefeuille a un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

**Risque lié aux petites capitalisations boursières** : les petites capitalisations sont susceptibles d'afficher une volatilité supérieure à la moyenne en raison d'un haut degré de concentration, d'incertitudes accrues résultant de la moindre quantité d'informations disponibles, de la moindre liquidité ou d'une plus grande sensibilité aux modifications des conditions de marché (conditions sociales, politiques et économiques).

**Risque de liquidité** : ce risque résulte de la difficulté de vendre une action à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter aux prospectus et DICI du fonds disponibles sur [www.mabanque.bnpparibas](http://www.mabanque.bnpparibas).

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

L'investisseur est averti que son placement en OPC va supporter des frais qui seront fonction du cadre d'investissement choisi (Compte titres, PEA ou Assurance vie). Ces frais auront une incidence sur le montant du capital investi et sur le rendement du placement (compte tenu des commissions de souscription de l'OPC dans un Compte titres ou PEA, et des frais d'entrée ou d'arbitrage du contrat d'assurance vie/contrat de capitalisation et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie/du contrat de capitalisation ou du PEA). Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter à la documentation réglementaire de chaque OPC (document d'informations clés pour l'investisseur, prospectus, rapport annuel). **Avant de souscrire, vous devez lire attentivement la documentation réglementaire disponible en agence** et sur les sites Internet [www.mabanque.bnpparibas](http://www.mabanque.bnpparibas) et [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ces OPC et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas. Le droit de rétractation prévu par l'article L341-16 du Code monétaire et financier, relatif au démarchage, et par l'article L 222-7 du code de la consommation relatif aux ventes de biens et à la fourniture de prestation de services à distance ne s'applique pas aux OPC. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le prospectus du produit financier décrit dans ce document. Cet OPC est géré par BNPP AM France, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en France (numéro d'enregistrement 96002), constituée sous forme de société par actions simplifiées, au capital de 70 300 752 euros, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832 [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). BNP Paribas, SA au capital de 2 494 005 306 € - Siège social : 16 bd des Italiens 75009 Paris, immatriculée sous le n° 662042449 RCS Paris- ORIAS n° 07 022 735.

<b>Société de gestion</b>	BNP Paribas Asset Management France
<b>Classe d'actifs</b>	Actions zone euro
<b>Indice de référence</b>	HSBC Smaller Euroland, dividendes nets réinvestis
<b>Devise de référence</b>	EUR
<b>Forme juridique</b>	FCP de droit français conforme à la directive européenne 2009/65/CE
<b>Date de lancement</b>	10/11/2004
<b>Affectation des résultats</b>	Capitalisation / Distribution
<b>Souscription / Rachat</b>	J avant 13h (heure de Paris)
<b>VL utilisée / publiée</b>	Quotidienne
<b>Règlement</b>	J + 2
<b>Frais courants (depuis le 30/09/16)</b>	1,78 % <sup>(1)</sup>
<b>Frais de gestion</b>	1,50 % maximum
<b>Assurance vie</b>	4,75 % maximum
<b>Frais d'entrée du contrat d'assurance vie ou frais d'arbitrage du contrat</b>	1 % maximum
<b>Frais de gestion du contrat</b>	0,96 %
<b>PEA et CIF</b>	
<b>Frais d'entrée</b>	2 % maximum
<b>Frais de gestion du PEA</b>	17€/an
<b>Investissement minimum</b>	L'équivalent d'un millième de part en euro
<b>Codes ISIN</b>	FR0010128587 Classic C FR0010129742 Classic D
<b>Horizon minimum d'investissement recommandé</b>	5 ans
<i>(1) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.</i> Source : BNPP AM, au 1 <sup>er</sup> juin 2017.	

